

ADEXIM



2269 F Route de Remire
97354 REMIRE-MONTJOLY

Compagnie d'assurance : GAN
N° de police : 22201361 0002
valable jusqu'au 31/07/2023

Tél. : 05.94.39.19.73

Portable : 06.94.41.44.38

Email : steeve.boutin@adeximguyane.com

Site web : www.adeximguyane.com

Siret : 53351435200038

Code NAF : 7120B

N° RCS : 533514352

Dossier de Diagnostic Technique

**Réalisation du Dossier de Diagnostic Technique
à l'occasion de la vente ou de la location d'un bien immobilier à usage
d'habitation**

Désignation

Adresse du (des) Bien(s) :

3 Rue Surette
97355 MACOURIA

Désignation du Propriétaire :

Nom :

Adresse : 18 C Allée des Tourmalines
97400 SAINT-DENIS

Désignation du (des) Bien(s) :

N° : 7262 -

Type de bâtiment : Maison Mitoyenne

Année de construction : 2012

Section cadastrale : AN

Parcelle : 1261

Usage constaté : Habitation

Visite effectuée le 13/07/2023



Désignation du donneur d'ordre :

Nom : Me DELABIE

Adresse : 2240 Route de Montabo
97331 CAYENNE

Qualité : Commissaire de Justice

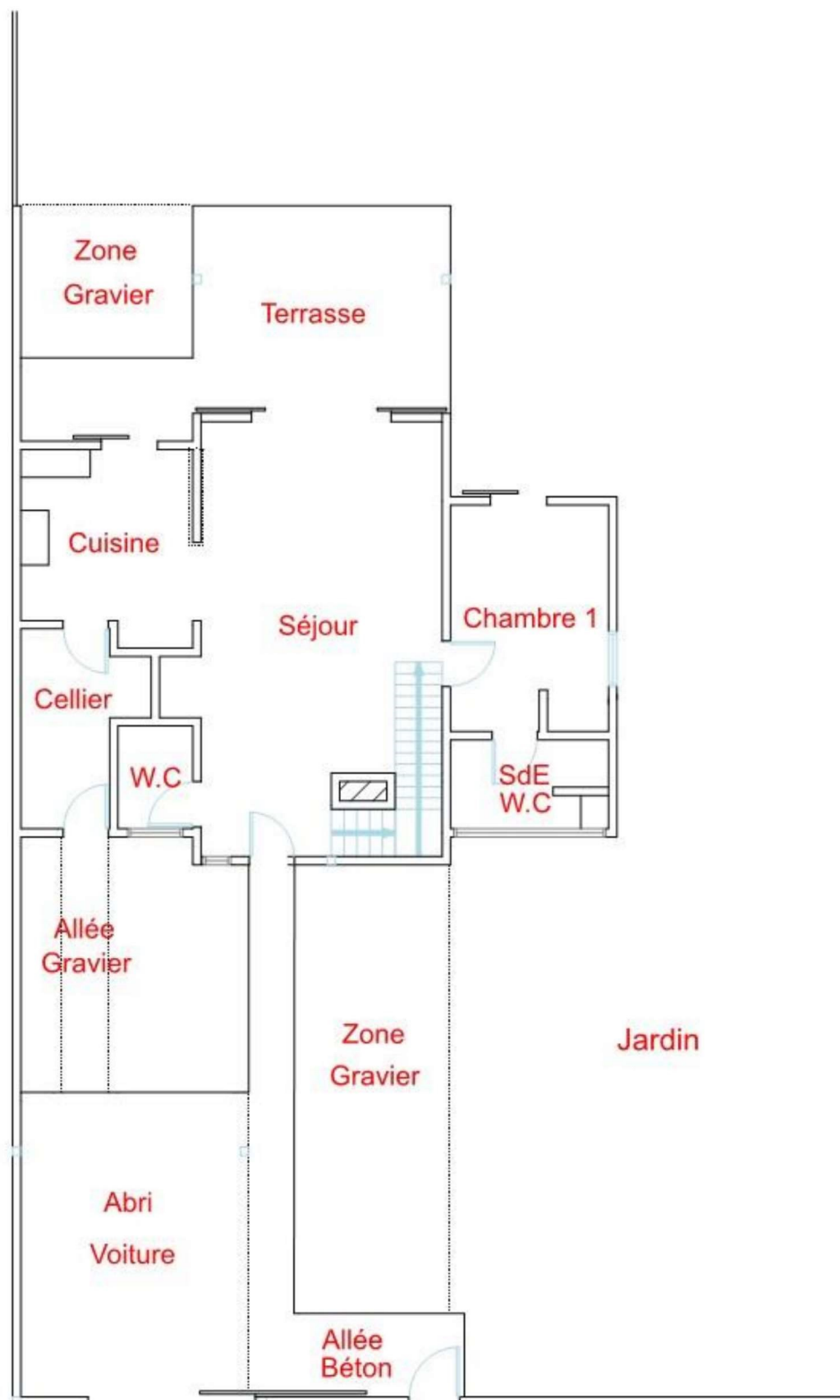
Désignation de (des) l'opérateur(s) :

Diagnostiqueur : BOUTIN Steeve

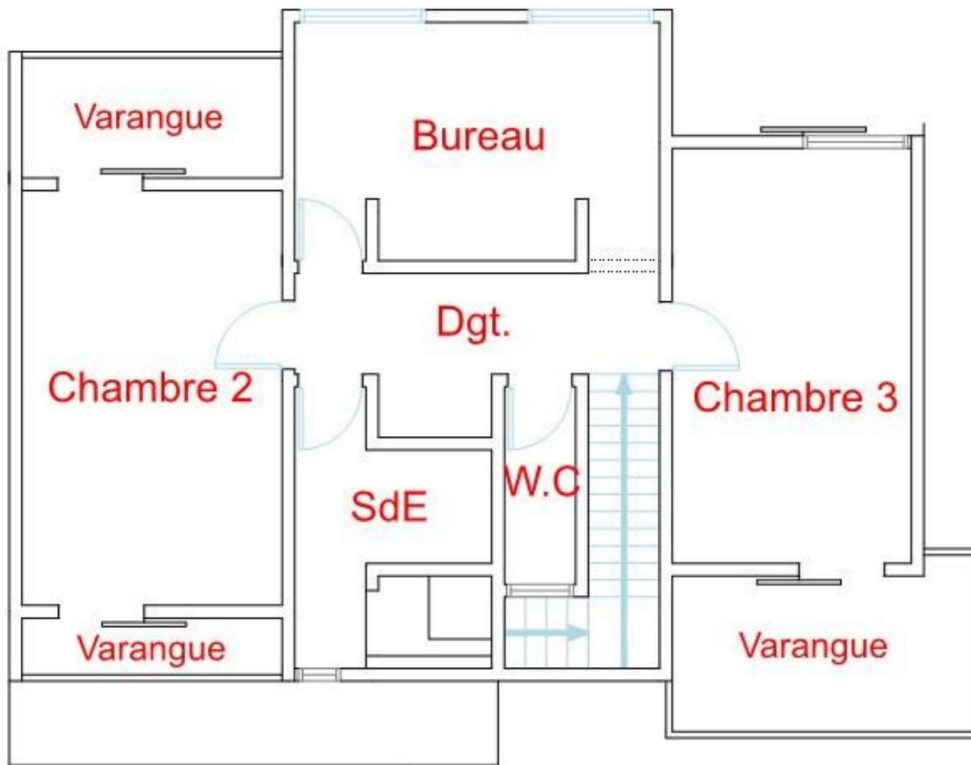
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com

Description générale du bien

Descriptif du (des) lot(s) :



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	RDC	1/2
Propriétaire		3513	BOUTIN Steeve	Adresse		
	3 Rue Surette 97355 MACOURIA					



CROQUIS DE SITUATION		Référence 3513	Opérateur BOUTIN Steeve	Niveau R+1	2/2
Propriétaire			Adresse 3 Rue Surette 97355 MACOURIA		

Dossier de Diagnostic Technique

Liste des diagnostics

<i>Types de diagnostics</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
- Constat des risques d'exposition au plomb	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l' amiante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Etat de l'installation intérieure de gaz	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Etat des risques et pollutions ERP	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Etat des risques de pollution des sols ERPS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Diagnostic de performance énergétique DPE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Etat de l'installation intérieure d' électricité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Assainissement Non Collectif	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Attestation de surface	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Dossier de Diagnostic Technique

Sommaire

1. Rappel des conclusions	6
2. Certifications et attestations	7
3. Etat du Bâtiment Relatif à la Présence de Termites	11
4. Album Photos	21

Dossier de Diagnostic Technique

1. Rappel des conclusions

1. Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

TERMITES

Objet de la mission :

Le constat a consisté à établir l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, **pour l'exonération du vendeur** de garantie de vice caché dans les zones délimitées par arrêté préfectoral.

Conclusion relative à la présence de termites ou à l'observation de traces ou de présences d'autres agents de dégradation biologiques du bois :

Au moins un indice d'infestation de termites a été relevé le jour de la visite, pour les éléments visibles et accessibles examinés des parties de bâtiment visitées.

Réserves :

En complétant le présent rapport, le signataire ne se porte pas garant de la pertinence des conclusions qu'il recense. Il s'interdit d'ailleurs de procéder, à ce titre, à des investigations particulières. Cette partie de synthèse ne peut en conséquence être utilisée indépendamment du dossier technique dans son intégralité.

Dossier de Diagnostic Technique

2. Certifications et attestations

1. Attestation sur l'honneur

Je, soussigné BOUTIN Steeve, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



Dossier de Diagnostic Technique

2. Attestation d'assurance



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : ADEXIM
Adresse ou Siège Social : 2269F route de Remire
97354 REMIRE MONTJOLY

est titulaire d'un contrat d'assurance **22201361 0002** à effet du 01/08/2021, par l'intermédiaire de AGENCE MANTES GASSICOURT - code A17843 - n° ORIAS 07015696, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

Nature des prestations	Usage des locaux	
	Habitation	Professionnel
Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante)	OUI	OUI
Dont parties privatives (DAPP)	OUI	OUI
Pré diagnostic amiante	NON	NON
Etat de l'installation intérieure de gaz	NON	NON
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	NON
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	NON	NON
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	OUI
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	NON	NON
Diagnostic d'assainissement	NON	NON
Etat relatif à la présence de termites	OUI	OUI
Etat relatif à la présence de mэрule	NON	NON
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON
Etat parasitaire (autres que termites et mэрules)	OUI	OUI
Diagnostic légionellose	NON	NON
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	NON	NON
Etat des lieux (Loi SRU)	NON	NON
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	NON	NON
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	NON	NON
Détermination des millièmes de copropriété	NON	NON
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	OUI
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	OUI
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	NON	NON

GAN ASSURANCES
Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 100 107 400 € (entièrement versé) - RCS Paris 542 040 797 - APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - E-mail : reclamations@gan.fr

Dossier de Diagnostic Technique



ancien		
Diagnostics liés à investissements dans l'immobilier locatif neuf	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à obtention de prêts bancaires réglementés	NON	NON
Missions d'expertises confiées à titre amiable ou judiciaire	NON	NON
Diagnostic acoustique	NON	NON
Diagnostic monoxyde de carbone (hors diagnostic gaz obligatoire)	NON	NON
DTG (Diagnostic technique global)	NON	NON
Accessoire à un diagnostic assuré		
Diagnostic air	NON	NON
Thermographie (outil de mesure)	NON	NON
Infiltrométrie (outil de mesure)	NON	NON
Porte soufflante (Test)	NON	NON
Relevé dimensionnel et élaboration de plan en 3D	NON	NON
Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire	OUI	OUI
Diagnostic humidité (en accessoire à un DPE ou un état de salubrité)	NON	NON
Diagnostic étanchéité eaux	NON	NON

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/08/2022 au 31/07/2023 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à MANTES LA JOLIE, le 10/08/2022

Pour Gan Assurances, l'Agent général

CABINET SPACH
TOUTES ASSURANCES
2, rue Marie et Robert Duboi
78200 MANTES LA JOLIE
Tél. 01 34 77 00 80
N° ORIAS 07015098

Dossier de Diagnostic Technique

3. Certifications



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI3890 Version 005

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BOUTIN Steeve

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 22/11/2022 - Date d'expiration : 02/05/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 03/05/2021 - Date d'expiration : 02/05/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 02/05/2021 - Date d'expiration : 01/05/2028
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - Antilles-Guyane Date d'effet : 07/06/2021 - Date d'expiration : 06/06/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 03/02/2023.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 novembre 2020 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 26 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
NF 4-0322
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev2B

ADEXIM



2269 F Route de Remire
97354 REMIRE-MONTJOLY

Compagnie d'assurance : GAN
N° de police : 22201361 0002
valable jusqu'au 31/07/2023

Tél. : 05.94.39.19.73

Portable : 06.94.41.44.38

Email : steeve.boutin@adeximguyane.com

Site web : www.adeximguyane.com

Siret : 53351435200038

Code NAF : 7120B

N° RCS : 533514352

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Arrêté du 29 mars 2007

Établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti

Objet

La présente mission consiste à établir l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, pour l'exonération de garantie de vice caché du vendeur d'un immeuble bâti dans les zones délimitées par arrêté préfectoral ; et ce, en référence à la loi n° 99-471 du 8 juin 1999, modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 5 septembre 2006.

Textes réglementaires et normatifs s'appliquant à la mission :

Conformément aux directives du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère délégué à l'industrie, en application du code de la construction et de l'habitation :

Articles législatifs : L 133-5, L133-6, L. 271-4 à L. 271-6.

Articles réglementaires : R 133-7, R133-8, R 271-1 à R 271-5.

La mission et son rapport sont exécutés conformément à l'arrêté du ministère du logement du 7 mars 2012 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Et selon la norme NF P 03-201 du 20 février 2016.

Moyens d'investigation :

L'investigation selon la norme consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment vis-à-vis des termites.

Cet état repose ainsi :

→ Pour les parties non bâties (10 m de distance par rapport à l'emprise du bâtiment et dans la limite de propriété)

Examen et éventuellement sondage des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, stockage de bois et tous matériaux contenant de la cellulose afin de détecter des indices d'infestation de termites ainsi que des zones propices au passage et/ou au développement des termites.

→ Pour le ou les bâtiments objet de la mission

Sur **l'ensemble des niveaux** (y compris les niveaux inférieurs non habités) et la **totalité des pièces et volumes** :

- Examen visuel de toutes les **parties visibles et accessibles**, avec une recherche des indices d'infestation et des zones propices au développement des termites. Lorsque cela est nécessaire, une lampe torche sera utilisée ainsi qu'une loupe de grossissement x10.

- **Sondages manuels non destructifs sur l'ensemble des éléments en bois** à l'aide d'un outil approprié (poinçon).

Sur les éléments en bois dégradés, les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.

Dans tous les cas, l'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Désignation du ou des bâtiments

Numéro (indice) : 7262 -
Adresse complète : 3 Rue Surette - 97355 MACOURIA
Référence cadastrale : Section : AN - Lot : Non Communiqué - Parcelle : 1261
Désignation du ou des bâtiments : Maison Mitoyenne
Structure du (ou des) bâtiment : Béton, Bardage
Permis date de construction : 2012
Nombre de niveau : Maison : 2 niveaux
Type charpente et couverture : Bois / Tôles Métalliques
Arrêté préfectoral : Oui Non
Autres informations : Arrêté Préfectoral du 26 Février 2003
Documents fournis : Non communiqué

Désignation du client

Désignation du Propriétaire :

Nom :

Adresse :

Désignation du donneur d'ordre :

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Commissaire de Justice
Nom : Me DELABIE
Adresse : 2240 Route de Montabo - 97331 CAYENNE

Personnes présentes sur le site : Me DELABIE (Commissaire de Justice)

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom : BOUTIN Steeve
Email : steeve.boutin@adeximguyane.com
Raison Sociale : ADEXIM
Adresse : 2269 F Route de Remire - 97354 REMIRE-MONTJOLY
Numéro SIRET : 53351435200038
Compagnie d'assurance : GAN
Numéro de police / date de validité : 22201361 0002 valide jusqu'au : 31/07/2023
Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ICERT ST GREGOIRE. Le N° du certificat est CPDI 3890 délivré le 07/06/2021 et expirant le 06/06/2028.

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Résultats détaillés du diagnostic d'infestation

Le tableau n°1 ci-dessous indique le résultat détaillé du diagnostic d'infestation (concernant les termites) pour chaque partie d'ouvrage contrôlée, ainsi que, le cas échéant, le type de termite détecté, la nature et la localisation de l'attaque.

La signification des abréviations employées figure à la suite du tableau.

Tableau n°1 : Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

BATIMENTS et parties de bâtiments visités	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT du diagnostic d'infestation (*)
Allée Béton	Sol : Béton / Gravicolor	Abs
	Mur de Clôture Sud-Ouest : Béton / Peinture	Abs
	Portillon Sud-Ouest : Métallique / Bardage Bois	Abs
	Regards : PVC	Abs
Abri Voiture	Sol : Béton / Gravicolor	Abs
	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	Abs
	Mur de Clôture Nord-Ouest : Béton / Peinture	Abs
	Mur de Clôture Sud-Ouest : Béton / Peinture	Abs
	Portail Sud-Ouest : Métallique / Bardage Bois	Abs
	Poteaux : Bois	Abs
Allée Gravier	Sol : Terre / Géotextile, Gravier	Abs
Zone Gravier	Bordures : Bois	Abs
	Sol : Terre / Géotextile, Gravier	Abs
Façades	Bordures : Bois	Abs
	Murs : Bardage Bois + Béton / Peinture	Abs
	Avancée de Toiture : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	Abs
	Casquette Sud-Ouest RDC : Béton / Peinture	Abs
	Conduits : PVC, Métallique	Abs
	Gouttières : Métallique	Abs
RDC		
Séjour	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A et G : Bardage Bois	Abs
	Murs B, C, D, E et F : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Coffrage Béton : Béton / Peinture	Abs
	Imposte Latérale Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Poteaux : Béton / Peinture	Abs
	Ventelles (Mur A) : Bois	Abs
Cage d'Escaliers	Murs B, C et E : Béton / Peinture	Abs
	Plafond R+1 : Lambris Bois	Abs
	Baie Coulissante (Mur G) : Bois	Abs
	Contre-Marches : Bois	Abs
	Garde-Corps / Main Courante : Bois	Abs
	Limon : Bois	Abs
	Marches : Bois	Abs
	Mur F (R+1) : Bardage Bois	Abs
Ventelles (Mur F R+1) : Bois	Abs	
W.C. 1	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Imposte (Mur B) : Bois	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
Cuisine	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à F : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti Porte Coulissante (Mur F) : Bois	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Placards Intégrés : Bois / Peinture	Abs
	Bar : Bois	Abs
	Crédence Plan de Travail / Support Evier : Carrelage	Abs
	Plan de Travail : Béton, Encadrement Bois / Carrelage	Abs
	Porte Coulissante (Mur F) : Bois	Abs
	Support Evier : Bois	Abs
	Cellier	Sol : Béton / Carrelage
Murs A à H : Béton / Peinture		Abs
Plafond : Béton / Peinture		Abs
Plinthes : Bois		Abs
Bâti Porte (Mur A - Accès Cuisine) : Bois		Abs
Bâti Porte (Mur G - Accès Allée Gravier) : Bois		Abs
Canalisations : PVC, Métallique		Abs
GTL : PVC		Abs
Porte (Mur A - Accès Cuisine) : Bois / Peinture		Abs
Porte (Mur G - Accès Allée Gravier) : Bois		Abs
Terrasse	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur A : Bardage Bois	Abs
	Murs B, C, D, E et F : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Charpente apparente bois + Tôles métalliques	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Poteaux : Bois	Abs
Chambre 1	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à F : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Bâti Porte Coulissante (Mur B) : Bois	Abs
	Jalousie (Mur C) : Métallique, Verre	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
Porte Coulissante (Mur B) : Bois	Abs	
Salle d'Eau / W.C Chambre 1	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur de Séparation Douche / SdE : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Béton / Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Crédence Douche : Carrelage	Abs
	Imposte (Mur C) : Bois	Abs
Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs	
Support Lavabo : Bois	Abs	
R+1		
Dégagement	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à H : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
W.C. 2	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A à D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
Imposte (Mur C) : Bois	Abs	

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
Salle d'Eau / W.C	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur E : Bardage Bois	Abs
	Murs A, B, C, D et F : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Canalisations : PVC, Métallique	Abs
	Murs de Séparation (Douche / SdE) : Béton, Plaque de Plâtre / Peinture, Carrelage	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Support Lavabo x2 : Bois	Abs
Chambre 2	Ventelles (Mur E) : Bois	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Murs A et C : Béton / Peinture	Abs
	Murs B et D : Bardage Bois	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
Varangue Sud-Ouest Chambre 2	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Porte (Mur A) : Bois / Peinture	Abs
	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur A : Bardage Bois	Abs
	Murs B et D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte Coulissante (Mur A) : Bois	Abs
	Garde-Corps : Bois	Abs
	Porte Coulissante (Mur A) : Bois	Abs
Varangue Nord-Est Chambre 2	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur A : Bardage Bois	Abs
	Murs B et D : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte Coulissante (Mur A) : Bois	Abs
	Garde-Corps : Bois	Abs
	Porte Coulissante (Mur A) : Bois	Abs
Bureau	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur C : Bardage Bois	Abs
	Murs A, B, D, E, F, G, H, I, J, K et L : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Jalousie Droite (Mur C) : Métallique, Verre	Abs
	Jalousie Gauche (Mur C) : Métallique, Verre	Abs
	Porte (Mur A) : Bois	Abs
	Chambre 3	Sol : Béton / Carrelage
Murs A et C : Béton / Peinture		Abs
Murs B et D : Bardage Bois		Abs
Plafond : Lambris Bois		Abs
Plinthes : Bois		Abs
Bâti Fenêtre Coulissante (Mur B) : Bois		Abs
Bâti Porte (Mur A) : Bois		Abs
Fenêtre Coulissante (Mur B) : Bois		Abs
Jalousie (Mur C) : Métallique, Verre		Abs
Porte (Mur A) : Bois / Peinture		Abs
Varangue Sud-Ouest Chambre 3	Sol : Béton / Carrelage	Abs
	Mur A : Bardage Bois	Abs
	Murs B, C, D et H : Béton / Peinture	Abs
	Plafond : Lambris Bois	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti Porte Coulissante (Mur A) : Bois	Abs
	Garde-Corps : Bois	Abs
	Porte Coulissante (Mur A) : Bois	Abs

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Combles W.C	Murs : Béton / Peinture	Abs
	Panne : Bois	Abs
	Isolant : Laine Minérale	Abs
	Solivette Faux-Plafond : Bois	Abs

(*) Abréviations :

Abs : absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite.

Bâtiment, partie de bâtiment, ouvrage ou partie d'ouvrage non examinés

Tableau n°2 : Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visitées et justification

Bâtiments	Parties du bâtiment	Justification
Maison R+1	Charpente	Pas d'accès, Plafond Rampant

Tableau n°3 : Identification des ouvrages, parties d'ouvrage et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Localisation	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments	Justification
Maison R+1 : Dégagement	Coffrage Canalisations	Pas d'accès

Nota : le Cabinet ADEXIM s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeuble non visitées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Constatations diverses

Infestations termites aux abords :

BATIMENT	PARTIE DE BATIMENT	OUVRAGE	INFESTATIONS(*)
	Jardin	Arbuste	Tga, Tco
	Jardin	Clôture Sud-Est : Béton, Grillage Métallique	Tga, Tco

(*) Abréviations :

Termite

Tga : présence de galeries-tunnels dus à des termites souterrains

Tco : présence de concrétions dues à des termites souterrains

Autres constatations diverses :

LIBELLE	LOCALISATIONS
On notera que l'ensemble du bien est meublé, encombré le jour de la visite	
Coffrage non Visité	RDC - Séjour R+1 - Dégagement
Repérage non Exhaustif : Présence Importante d'Isolant	R+1 - Combles W.C

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Synthèse

Au moins un indice d'infestation de termites a été relevé le jour de la visite, pour les éléments visibles et accessibles examinés des parties de bâtiment visitées.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Visite effectuée le : 13/07/2023

Visite effectuée par : BOUTIN Steeve

Durée de la mission : 2h

Rapport édité le : 17/07/2023 à : REMIRE-MONTJOLY

ADEXIM
2269 F Route de Rémire
97354 REMIRE MONTJOLY
Tél : 0594.29 07 15 - Port. : 0694 41 44 38
Mail : steeve.boutin@adeximguyane.com

Nota 1 : Un modèle de rapport est fixé par arrêté.

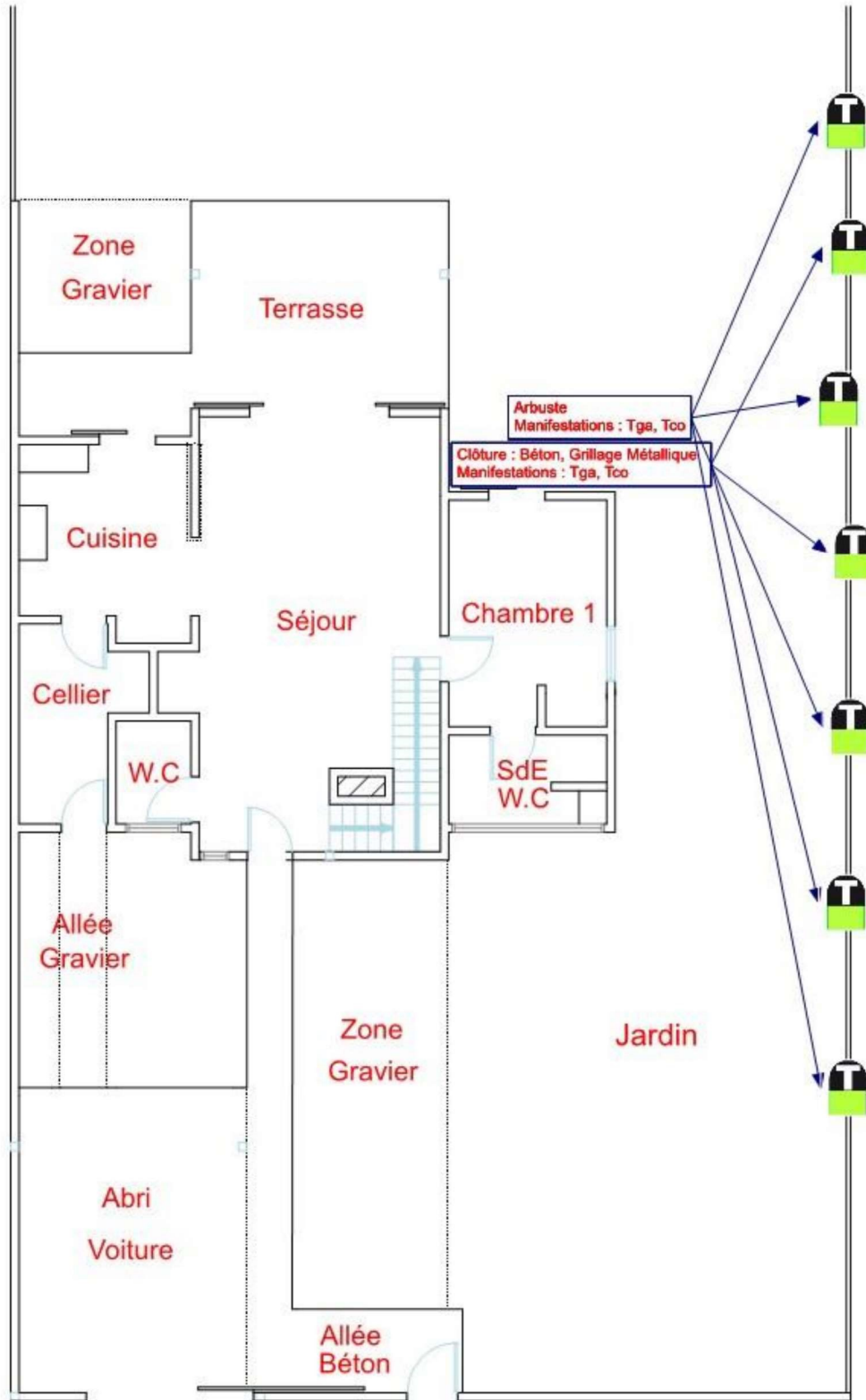
Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L. 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

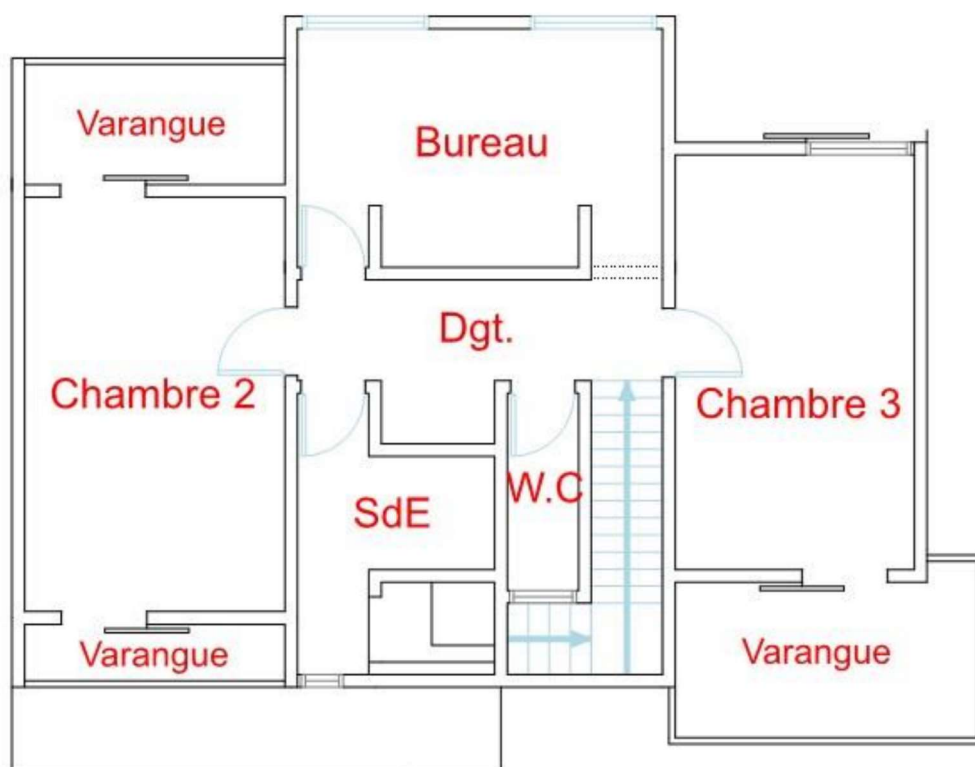
Croquis de repérage :

Le croquis proposé ci-dessous a pour objectif d'aider à la localisation des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites dans le bien inspecté. Il ne peut se substituer au tableau présentant les résultats détaillés du diagnostic d'infestation qui seul permet une identification précise des ouvrages infestés, de la nature et du type d'indice d'infestation (le cas échéant).



CROQUIS DE SITUATION		Propriétaire	Référence	Opérateur	Niveau	RDC	1/2
			3513	BOUTIN Steeve		Adresse	
		3 Rue Surette 97355 MACOURIA					


Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment



CROQUIS DE SITUATION		Référence	Opérateur	Niveau	R+1	2/2
Propriétaire			BOUTIN Steeve	Adresse		
		3513	3 Rue Surette 97355 MACOURIA			

Album Photos

Album Photos

Nom	Photos
Allée Béton	Néant
Abri Voiture	Néant
Allée Gravier	Néant
Zone Gravier	Néant
Façades	Néant
Maison RDC	
Séjour	Néant
Cage d'Escaliers	Néant
W.C. 1	Néant
Cuisine	Néant
Cellier	Néant
Terrasse	Néant
Chambre 1	Néant
Salle d'Eau / W.C Chambre 1	Néant
Maison R+1	
Dégagement	Néant
W.C. 2	Néant
Salle d'Eau / W.C	Néant
Chambre 2	Néant
Varangue Sud-Ouest Chambre 2	Néant
Varangue Nord-Est Chambre 2	Néant
Bureau	Néant
Chambre 3	Néant
Varangue Sud-Ouest Chambre 3	Néant
Combles W.C	Néant
Jardin	 <p>Présence de Traces de Termites Concrétions et Cordonnets sur Arbuste et Clôture (Sud-Est)</p>